



Le 5 octobre 2011

Monsieur James Rajotte, député
Président du Comité permanent des finances
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

C'est avec plaisir que j'ai pris connaissance des deux motions que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a adoptées concernant le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB). Je crois savoir que la première motion concerne mon éventuelle comparution devant le Comité pour que je lui présente mes perspectives économiques et financières annuelles. La deuxième motion porte sur l'établissement du coût des affaires émanant des députés par le DPB.

Mon bureau se réjouit de la confiance que le Comité exprime à l'égard de son travail. Je suis particulièrement heureux que le Comité ait reconnu, dans sa première motion, le travail d'analyse minutieux auquel se livre mon bureau pour produire ses prévisions économiques et financières. Nous faisons toujours de notre mieux pour fournir, en temps opportun, des énoncés économiques et financiers pertinents aux parlementaires et à la population canadienne. Je me ferai un devoir de continuer à produire des énoncés et à comparaître devant le Comité lorsque le besoin se fera sentir.

La deuxième motion demande à mon bureau de préciser le coût des affaires émanant des députés. Le Comité réaffirme ainsi l'un des éléments du mandat législatif du DPB, énoncé dans la *Loi sur le Parlement du Canada* de 1985, et je m'en réjouis. Outre le fait qu'il renouvelle explicitement son appui au travail que réalise le DPB en vertu du sous-alinéa 79.2b)(ii), le Comité met en lumière l'importance de non seulement fixer le coût des lois et des programmes, mais aussi d'expliquer en détail la méthode utilisée pour parvenir à ce coût. On peut donc voir que les principes appliqués par le Comité – dans le cas présent et à d'autres occasions – et par mon bureau se recourent parfaitement. Le DPB n'a jamais manqué de souligner l'importance de publier le coût des projets de loi, de même que la méthode et les hypothèses qui s'y rattachent, de façon exhaustive et transparente. On s'assure de cette façon que les estimations de coûts sont soumises à l'examen du public.

Étant donné les ressources limitées de mon bureau, j'aimerais discuter, avec le Comité, des paramètres opérationnels de sa demande. Pour être plus précis, je crois qu'il serait utile de s'entendre sur la manière de déterminer le degré de priorité des affaires émanant des députés.

.../2

Le bureau du DPB remercie le Comité de la confiance qu'il lui manifeste dans ses deux motions. Par sa collaboration avec le Comité des finances, les autres comités et les députés à la Chambre des communes, mon bureau compte améliorer sans relâche ses services aux parlementaires et aux Canadiens.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur parlementaire du budget,

A handwritten signature in blue ink that reads "Kevin Page". The signature is written in a cursive style with a large, looping initial "K".

Kevin Page

c.c. Guyanne Desforges, greffière du Comité permanent des finances de la Chambre des communes